



7 SEPT 2015

AVIS AUX IMPORTATEURS N°12/15

Le Ministère chargé du Commerce Extérieur porte à la connaissance des importateurs que les demandes de quotes-parts au titre des contingents prévus par l'arrêté conjoint du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies et du Ministre de l'Economie et des Finances n°2860-15 du 17 Août 2015 imposant une mesure de sauvegarde définitive sur les importations des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues, pour l'importation **12000¹ tonnes au titre l'année 2015 des tôles laminées à froid**, relevant des positions tarifaires 7209 (à l'exception de : 7209.16.00.20 ; 7209.17.00.20 ; 7209.18.00.20 ; 7209.26.00.20 ; 7209.27.00.20 ; 7209.28.00.20), 7211 (à l'exception de : 7211.13 ; 7211.14 ; 7211.19 ; 7211.23.00.10 ; 7211.23.00.40 ; 7211.29.00.20 ; 7211.29.00.50), 7225.50.10.00 ; 7225.50.90.00; 7226 (à l'exception de : 7226.11.00 ; 7226.19.00) et **des tôles plaquées ou revêtues**, relevant des positions tarifaires 7210 (à l'exception de : 7210.11 ; 7210.12 ; 7210.30.00 ; 7210.50; 7210.90.21.00 ; 7210.90.22.00 ; 7210.90.23.00 ; 7210.90.29.91), 7212 (à l'exception de : 7212.10 ; 7212.20.00 ; 7212.40.20.00 ; 7212.40.39.10 ; 7212.50.20.00 ; 7212.50.63.00 ; 7212.50.64.00) ; 7225 (à l'exception de 7225.11.00 ; 7225.19.00 ; 7225.30 ; 7225.40 ; 7225.91), 7226 (à l'exception de : 7226.20.00.11 ; 7226.20.00.21 ; 7226.20.00.51 ; 7226.20.00.52 ; 7226.20.00.59 ; 7226.91.00 ; 7226.99.10.00), doivent être déposées ou adressées au Département du Commerce Extérieur et ce, **au plus tard le 16 septembre 2015 à 16H00**.

Les importateurs désirant bénéficier de quotes-parts, au titre de ce contingent, doivent adresser par envoi recommandé, avec accusé de réception ou déposer sous pli fermé, au Ministère chargé du Commerce extérieur (Direction de la Politique des Echanges Commerciaux, Parcelle 14, Business center, aile Nord bd Riad Hay Riad. BP 610, Rabat Chellah), leurs dossiers de demandes constitués obligatoirement des pièces suivantes :

- Une demande établie sur le formulaire « Demande de Franchise Douanière » en 4 exemplaires et accompagnées de 4 exemplaires de facture pro forma. Ce formulaire est disponible auprès de la Direction de la Politique des Echanges Commerciaux et peut être téléchargé sur le site web du Ministère Chargé du Commerce Extérieur au lien http://www.mce.gov.ma/importateurs/AvisImportateurs/FRANCH_1.pdf;
- Une copie du Certificat d'Immatriculation au Registre de Commerce ;
- Une copie de l'Attestation d'Inscription à la Taxe Professionnelle (Patente) ;
- Un tableau récapitulatif de leur consommation des marchandises, objet de la demande, au cours des trois dernières années (2012, 2013 et 2014) selon le modèle en annexe 1, accompagné des documents justifiant les opérations d'importation, d'achat et de revente en l'état; et
- Une note décrivant le processus de transformation des tôles laminées à froid et des tôles plaquées ou revêtues.
- Le bilan complet certifié conforme de l'exercice 2014 (liasse fiscale complète, du tableau 1 au tableau 20).

¹ 10800 tonnes originaires de l'Union Européenne et 1200 tonnes originaires des autres pays soumis à la mesure de sauvegarde



Les demandes présentées ou adressées en dehors des délais susvisés ne seront pas acceptées.

Dans la répartition des contingents, la priorité sera accordée aux industriels ayant des besoins ne pouvant pas être satisfaits par la production nationale.

Les importations en provenance des pays en développement, cités en annexe 2, ne sont pas concernées par le présent avis.



(Handwritten mark)

Annexe 1
**MODELE DE PRESENTATION DES DONNEES DE LA
 CONSOMMATION**

Désignation du produit :
 Nomenclature douanière :

	QUANTITES IMPORTEES (1)	QUANTITES ACHETEES LOCALEMENT (2)	REVENTE EN L'ETAT (3)	CONSOMMATION (1)+(2)- (3)
2012				
2013				
2014				

1. Quantités importées :

	N°DUM	DATE DE LA DUM	N° DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	DATE DE L'ENGAGEMENT D'IMPORTATION	PAYS D'ORIGINE	QUANTITE
2012						
	TOTAL					
2013						
	TOTAL					
2014						
	TOTAL					

Pièces justificatives à joindre : copies des DUM, les factures et les engagements d'importation imputés.



2. Achats Locaux

	N° DE FACTURE	FOURNISSEUR	DATE	QUANTITE
2012				
2013				
2014				

Pièces justificatives à joindre: copie des factures.

3. Reventes en l'état

	FACTURE N°	CLIENT	DATE	QUANTITE
2012				
2013				
2014				

Pièces justificatives à joindre: copie des factures.

Je soussigné,, en ma qualité de de la société, déclare sur l'honneur que les données ci-dessus sont exactes.

signature

Date, cachet et



Annexe 2

Liste des pays en développement non soumis à la mesure de sauvegarde

Afrique du Sud, Albanie, Angola, Antigua-et-Barbuda, Royaume de l'Arabie Saoudite, Argentine, Arménie, Royaume de Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunei Darussalam, Burkina-Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Colombie, Congo, République de Corée, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Equateur, Ex-République yougoslave de Macédoine (ERYM), Fidji, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Hong Kong Chine, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Macao Chine, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maurice, Mauritanie, Mexique, République de Moldova, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire Lao, République dominicaine, République kirghize, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Taipei chinois, Tanzanie, Tchad, Thaïlande, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Vanuatu, République Bolivarienne du Venezuela, Viet Nam, Zambie, Zimbabwe.

